

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2021

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4021)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Breton

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« ou comportements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'a souligné la Miviludes lors de son audition, la notion de "comportement" est trop large et ne permet pas de caractériser cette nouvelle infraction dans le code pénal.

Il convient de supprimer ce terme.